V14 2026 27

Vœu de l'exécutif et de la majorité relatif à la lutte contre la canicule et à la protection des Parisiennes et des Parisiens

Déposé par Carine Petit, Valentin Guenanen, François Lajoinie, Robin Leroy et les élu·es des groupes de la majorité du conseil d'arrondissement du 14e

Conseil d'arrondissement du 14e, 7 juillet 2026

Considérant que le changement climatique accroît la fréquence, l'intensité et la durée des épisodes de chaleur extrême, transformant désormais les canicules en risque sanitaire majeur pour les habitantes et habitants des grandes métropoles, et que le 14e arrondissement, comme l'ensemble du territoire francilien, connaît des épisodes de chaleur de plus en plus fréquents, longs et intenses ;

Considérant que Paris est particulièrement exposé au phénomène d'îlot de chaleur urbain du fait de sa forte densité bâtie et de la minéralité de nombreux espaces publics ;

Considérant que la canicule de juin 2026 a constitué une catastrophe sanitaire d'une gravité exceptionnelle, que le nombre de décès enregistrés témoigne de l'échec des politiques nationales de prévention et de protection des populations les plus vulnérables, et que selon l'OMS plus de 200 000 personnes sont mortes des suites de la chaleur en Europe au cours des quatre dernières années ;

Considérant que les épisodes de chaleur extrême frappent d'abord les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes atteintes de maladies chroniques, les travailleuses et travailleurs exposés ainsi que les personnes en situation de rue, et que l'accès à la fraîcheur constitue désormais un enjeu d'égalité territoriale et sociale ;

Considérant les investissements engagés par la Ville pour transformer durablement le cadre de vie parisien : végétalisation de l'espace public, création de nouveaux espaces ombragés, développement des cours oasis, désimperméabilisation des sols, adaptation des équipements publics et accélération de la rénovation thermique du patrimoine municipal ; que le 14e arrondissement a engagé des actions concrètes en ce sens, notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur les centres sportifs Elisabeth et Jules Noël, l'adaptation des installations énergétiques de la piscine Didot, le raccordement au réseau de chaleur urbain (CPCU) de la mairie annexe, de l'école Boulard et de la piscine Aspirant Dunand, le raccordement à la géothermie de la crèche municipale Pernety, et la création de 15 cours Oasis dans 13 écoles de l'arrondissement ; que ces investissements se heurtent néanmoins aux capacités financières limitées de la Ville ;

Considérant l'engagement fort de la Ville de Paris en faveur de l'amélioration thermique du logement, à travers un effort massif de rénovation du parc social afin d'améliorer le confort d'été comme le confort d'hiver, et le soutien apporté aux copropriétés privées pour engager des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation aux fortes chaleurs, dans un objectif de justice sociale visant à ce que l'accès à un logement supportable lors des épisodes extrêmes ne soit pas réservé aux seuls ménages les plus aisés ; que sur les copropriétés du 14e, seules 52 ont pu être accompagnées depuis 2020 par le dispositif Éco Rénovons Paris, et que parmi elles 7 seulement ont à ce jour achevé leurs travaux de rénovation énergétique, de nombreux propriétaires restant empêchés dans l'installation de volets ou la végétalisation de leurs cours, balcons ou toits ;

Considérant que lors des épisodes de vigilance canicule, la Ville et la Mairie du 14e arrondissement renforcent déjà leurs dispositifs par l'ouverture élargie d'espaces publics rafraîchis, de parcs et de lieux

d'accueil dédiés aux personnes les plus vulnérables ; que la climatisation ne peut cependant constituer une réponse généralisée au défi climatique en raison de ses effets énergétiques et environnementaux, mais que les espaces déjà existants, lorsqu'ils sont climatisés ou durablement rafraîchis, doivent pouvoir être mobilisés dans une logique de solidarité et d'intérêt général lors des épisodes les plus critiques ; que de nombreux équipements privés recevant du public à Paris et dans le 14e arrondissement — cinémas, centres de congrès, théâtres, salles de spectacle, espaces tertiaires temporairement vacants, commerces de grande taille ou autres établissements climatisés — disposent ponctuellement de capacités d'accueil susceptibles de contribuer à la protection des populations ;

Considérant que des millions de Franciliennes et de Franciliens, parmi lesquels une grande part des habitant·e·s de notre arrondissement, dépendent quotidiennement du métro, du RER, du tramway et du bus pour se rendre au travail, étudier, se soigner ou accéder aux services publics ; que les conditions de transport lors des épisodes de forte chaleur deviennent éprouvantes, voire dangereuses pour la santé, en particulier pour les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants et les personnes vulnérables, et que des températures supérieures à 40°C sont régulièrement relevées dans certaines rames et stations, madame Pécresse ayant elle-même indiqué que les services s'attendaient à passer les 60 degrés de température moyenne à l'intérieur des rames ;

Considérant que l'organisation, le financement et la modernisation des transports collectifs franciliens relèvent de la compétence d'Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice présidée par la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, et que le retard pris dans le renouvellement et la rénovation du matériel roulant, ainsi que dans l'équipement des rames et des stations en dispositifs de rafraîchissement et de ventilation, expose directement les usagers aux effets des vagues de chaleur ;

Considérant que lors des épisodes de canicule, des millions de travailleur·euses, livreur·euses, aides à domicile, agent·es d'entretien, ouvrier·es du bâtiment, continuent d'exercer leur activité dans des conditions exposant leur santé, sans protection adaptée ; que l'Espagne a d'ores et déjà instauré depuis 2024 un dispositif de jours d'absence rémunérés lors d'épisodes climatiques extrêmes ;

Considérant que de nombreuses écoles et collèges du 14e ont besoin de rénovations pour isoler, créer des cours Oasis, installer des volets et brasseurs d'air ; que la fermeture d'écoles pour cause de chaleur place par ailleurs de nombreux parents en situation d'impossibilité de se rendre au travail sans solution de garde, révélant l'impréparation de l'Éducation nationale face à la gestion des canicules ;

Considérant que la circulation motorisée constitue une source significative de chaleur anthropique et de pollution atmosphérique en milieu urbain dense, les oxydes d'azote étant émis à 65 % par le trafic routier à Paris, et que des données mesurées lors des confinements de 2020 ont montré des baisses de 50 à 70 % des concentrations en NOx lors d'une réduction drastique du trafic, avec des niveaux en bordure de voirie rejoignant ceux des parcs parisiens ; que même une réduction partielle du trafic génère un gain mesurable sur la température de l'air et la qualité de l'air, bénéfice particulièrement critique pour les personnes vulnérables exposées lors des pics de chaleur extrême ;

Considérant que face aux crises de canicule, les collectivités locales ont dû assumer une part disproportionnée de la charge de gestion, en l'absence de dispositifs nationaux coordonnés et de moyens à la hauteur des enjeux ; que l'on constate l'absence de plan « Grand Chaud » et de réponse de l'État sur la mise à l'abri des personnes à la rue ; que le Fonds Vert, qui permet aux collectivités territoriales de financer les rénovations énergétiques des bâtiments publics et la végétalisation des cours d'écoles, a été réduit de 60 % l'année dernière ;

Considérant que la politique climat de la Ville de Paris se doit d'être accompagnée par le gouvernement, que ce soit en termes de moyens ou de réglementation, et que les récentes décisions vont à l'encontre de cette politique : abandon de l'accompagnement nécessaire des ZFE pour limiter la circulation des véhicules polluants en centre-ville, austérité budgétaire ayant sacrifié les aides aux rénovations énergétiques des logements, le plan vélo ou le Fonds Vert, réautorisation de louer des passoires thermiques, abandon de toute politique visant la sobriété, impréparation de l'Éducation nationale face à la gestion des canicules, investissement massif dans l'intelligence artificielle et son impasse énergétique ;

Considérant que nous devons mener de front les politiques d'adaptation aux changements climatiques, comme le préconise la mission Paris à 50°C, et les politiques d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ; que la lutte contre les conséquences du dérèglement climatique ne saurait reposer sur les seuls usagers et collectivités locales, mais appelle un engagement résolu de l'État et des autorités compétentes ;

Considérant que, compte tenu de la gravité de la catastrophe sanitaire provoquée par la canicule de juin 2026 et du nombre de décès qui auraient pu être évités par des politiques de prévention adéquates, la responsabilité politique du gouvernement est engagée par des années de renoncements successifs face à l'urgence climatique ;

Sur proposition de Carine Petit, Valentin Guenanen, François Lajoinie, Robin Leroy et les élu·es des groupes de la majorité du conseil d'arrondissement du 14e, le Conseil d'arrondissement du 14e émet le vœu :

I. Mobiliser les équipements privés rafraîchis pour protéger les populations lors des épisodes de vigilance canicule

- Que le Gouvernement engage les évolutions législatives et réglementaires nécessaires afin de permettre au Préfet de police, en lien avec la Ville de Paris, de mobiliser ou réquisitionner à titre temporaire des équipements privés rafraîchis recevant du public lors des périodes de vigilance orange et rouge canicule ;

- Que cette mobilisation intervienne dans un cadre proportionné, limité dans le temps et fondé sur la priorité donnée aux publics vulnérables ;

- Que la Ville de Paris, en lien avec la Préfecture de police et les acteurs économiques concernés, établisse un recensement opérationnel des équipements privés susceptibles d'être ouverts au public en période de forte chaleur (cinémas privés, centres de congrès, bureaux vacants, salles de spectacle, équipements commerciaux ou culturels climatisés) ;

- Que soit étudiée la mise en place d'un dispositif de conventionnement volontaire préalable avec les gestionnaires de ces équipements afin de permettre une activation rapide en cas de déclenchement d'une vigilance orange ou rouge ;

- Que les modalités d'information du public et d'orientation vers ces lieux de fraîcheur soient intégrées au dispositif parisien de gestion des épisodes caniculaires.

II. Un plan d'urgence « chaleur » pour les transports franciliens

- Que la Présidente de la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités élaborent et rendent public, sans délai, un plan d'urgence « chaleur » pour l'ensemble du réseau de transports collectifs franciliens ;

- Que ce plan comporte un calendrier contraignant de déploiement de la climatisation ou de la ventilation réfrigérée sur l'ensemble du matériel roulant, assorti d'objectifs annuels vérifiables ;
- Que soient installés des points d'eau potable et des espaces de fraîcheur dans les stations et gares les plus exposées ;
- Qu'un dispositif renforcé d'information des voyageurs soit mis en place en cas de vigilance orange ou rouge (température en station, conseils sanitaires, itinéraires alternatifs) ;
- Qu'un plan pluriannuel d'investissement dédié à l'adaptation du réseau au dérèglement climatique soit engagé, distinct des opérations courantes de maintenance.

III. Protéger l'école, le logement et le travail face aux fortes chaleurs, et engager la responsabilité de l'État

- Que le Fonds Vert soit abondé à la hauteur des besoins engendrés par la crise climatique ;
- Que la prime Rénov' inclue des aides à l'installation de volets et de brasseurs d'air ;
- Qu'un droit opposable soit créé pour l'installation de volets extérieurs et la végétalisation des cours et des toits ;
- Qu'une température maximale dans les classes des écoles et collèges soit instaurée, entraînant la fermeture ou l'aménagement des locaux au-delà de ce seuil ;
- Qu'un plan « Grand Chaud » soit systématiquement déclenché à chaque canicule de niveau orange ;
- Que la Préfecture de Police, autorité compétente en matière de circulation sur la voie publique, mette en place des mesures de limitation de la circulation automobile dès les premiers niveaux (jaune, orange) de canicule et de seuil de pollution, afin de limiter la production de chaleur anthropique et d'améliorer la qualité de l'air en période de vulnérabilité maximale pour la population ;
- Que la Ville de Paris interpelle officiellement le Gouvernement pour que soit renforcé le Code du travail afin de mieux protéger les travailleuses et les travailleurs, notamment en y inscrivant un seuil de température maximal au-delà duquel un droit de retrait automatique ou une organisation des temps de travail adaptée aux fortes chaleurs puissent être actionnés, et/ou qu'un « congé climatique », entièrement pris en charge, puisse être déclenché de manière automatique ; qu'une sortie des énergies fossiles, accompagnée d'un plan de sobriété énergétique, soit programmée à tous les niveaux.